

Communiqué de presse

Paris, le 22 juillet 2021

Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, annonce la poursuite de l'engagement financier en 2021 du fonds de lutte contre les addictions (FLCA) liées aux substances psychoactives.

Un arrêté vient d'être publié pour soutenir, à hauteur d'un peu plus de 111 millions d'euros, la poursuite du déploiement d'actions visant à répondre aux priorités nationales en matière de prévention et de lutte contre les addictions, en ciblant notamment les personnes en situation de précarité et les jeunes, populations particulièrement mises à mal par la crise sanitaire.

En 2020, les projets financés par le FLCA ont permis de continuer le soutien des actions nationales et régionales prioritaires dans le Programme National de Lutte contre le Tabac (PNLT) 2018-2022 et le plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022). Le bilan 2020 (volet 1 – actions nationales), qui vient d'être publié, témoigne de l'engagement des acteurs qui se sont fortement mobilisés pour maintenir et adapter la mise en œuvre des actions en dépit de la crise sanitaire et en faisant preuve d'une remarquable capacité d'innovation. Un bilan des actions pilotées à l'échelle régionale (volet 2) sera réalisé au second semestre 2021.

Focus sur une action phare 2020 :

Soutien à la lutte contre les addictions à destination des conseils départementaux (services Protection Maternelle et Infantile et de l'Aide Sociale à l'Enfance) *via* un appel à candidatures

Malgré le contexte de crise Covid 19, 25 conseils départementaux implantés dans 11 régions métropolitaines se sont engagés à développer une stratégie de prévention des consommations à risque et d'accompagnement pour les personnes accueillies en Protection Maternelle et Infantile et pour les mineurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs parents. Le FLCA prévoit de poursuivre son soutien à travers notamment le lancement d'un nouvel appel à candidatures d'ici la fin de l'année 2021.

Le ministre tient à saluer le travail engagé par l'ensemble des acteurs concernés - associations, professionnels de santé, établissements sociaux ou médico-sociaux, établissements sanitaires, établissements scolaires, collectivités, organismes d'assurance maladie - qui se sont mobilisés sur des actions et interventions variées au plus près des populations et de leurs besoins et qui vont pouvoir se poursuivre en 2021.

L'arrêté du 28 juin 2021 fixant la liste des bénéficiaires et les montants alloués par le fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives au titre de l'année 2021 a été publié ce jour et est disponible [en cliquant ici](#).

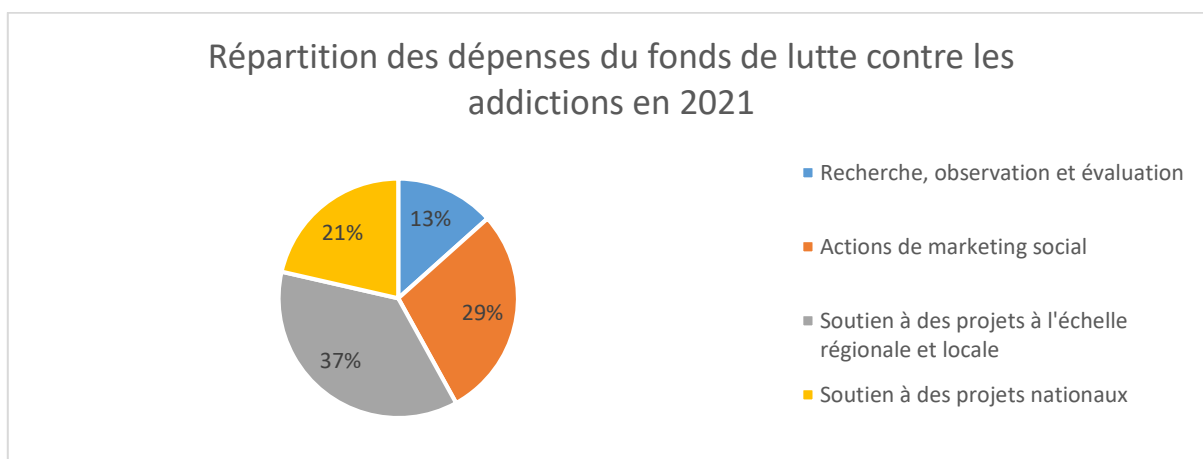
Pour 2021, le fonds de lutte contre les addictions innove :

- En soutenant des initiatives de la société civile via un Appel à Manifestation d'Intérêt national portant sur la thématique « *Addictions et établissements et services des secteurs de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion et du logement accompagné* » co-porté avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) ;
- En lançant un appel à projets national visant le soutien de « *Formations en ligne Repérage précoce accompagné d'une intervention brève (RPIB) dans le champ des addictions* » ;
- En soutenant plusieurs actions à destination des jeunes, en réponse directe aux effets délétères de la crise sanitaire, économique et sociale liée à la Covid-19 :
 - via un appel à projets local « *Mobilisation des jeunes, pour les jeunes* » pour soutenir des actions de proximité sur leurs consommations de substances psychoactives et la dégradation de leur santé mentale ;
 - via des actions nationales issues d'un travail collaboratif avec différents acteurs nationaux pour accompagner la reprise de la vie festive dès la rentrée.

Pour 2021, c'est ainsi un budget d'un peu plus de 111 millions d'euros géré par l'Assurance Maladie qui vient renforcer la mobilisation contre les addictions :

- Près de 41 millions pour soutenir des projets à l'échelle régionale et locale ;
- Près de 32 millions d'euros pour le soutien et l'amplification des actions de marketing social ;
- Plus de 15 millions d'euros investis dans la recherche, l'étude et l'évaluation ;
- Et près de 24 millions d'euros pour soutenir des projets nationaux portés notamment par la société civile.

Ces crédits permettront de poursuivre notamment le soutien aux priorités nationales (comme les programmes « lieux de santé sans tabac » et ceux de développement des compétences psychosociales) ainsi que le renforcement de la communication auprès du grand public sur les substances psychoactives (tabac, alcool et drogues illicites) dans l'objectif de contribuer à lutter contre les consommations excessives et les conduites addictives qui leur sont liées.



Contacts presse :

Direction de la sécurité sociale : dss.presse@sante.gouv.fr - carine.delpy@sante.gouv.fr

CNAM : presse.cnam@assurance-maladie.fr